

Crédits photos : E.J.F



Coalition pour la Transparence des Pêches

Coalition for Fisheries
Transparency



Les enjeux majeurs

Les produits de la mer sauvages constituent la première denrée alimentaire commercialisée dans le monde et le dernier aliment que l'homme chasse encore à l'échelle planétaire, mais de nombreuses choses restent encore à éclaircir. Le manque de transparence et de responsabilité en matière d'information, d'activités et de prise de décision dans le domaine de la pêche a favorisé la mauvaise gestion des pêcheries, la pêche illégale, les violations des droits de l'homme et du travail, l'accès inéquitable aux ressources, ainsi que la fraude et la corruption.

Il en résulte des zones de pêche surexploitées, des moyens de subsistance menacés, une insécurité alimentaire dans les communautés côtières et des menaces pour la sécurité des travailleurs du secteur de la pêche. Cette opacité, associée à des systèmes internationaux de gestion des pêches complexes et disparates, permet aux mauvais acteurs de contourner les règles qui ne leur conviennent pas et de poursuivre sans contrôle des actions telles que la pêche illégale.

Seule solution : la transparence

Les politiques mondiales de transparence qui révèlent l'état de nos océans sont essentielles pour remédier à ces enjeux majeurs en mer en soutenant une gouvernance efficace.

Par exemple, en permettant l'accès libre à toutes les personnes qui souhaitent obtenir directement des informations à propos des pêcheurs ou encore des lieux et/ou techniques de pêche.

En conséquence, la transparence permet à toutes les parties prenantes de jouer un rôle dans la légalité, l'éthique et la durabilité des pêcheries. Il s'agit notamment des pêcheurs, des communautés côtières, des acheteurs de produits de la mer, des gouvernements, des organisations régionales, des journalistes et des organisations de la société civile.

Sans transparence, les progrès réalisés en matière de politique et de mise en œuvre sont souvent éphémères (ils dépendent généralement d'individus et de projets qui vont et viennent) et il est parfois difficile de les mettre en évidence en remontant la chaîne d'approvisionnement.

Coalition pour la transparence des pêches

En raison de la nature mondiale de la pêche, la collaboration permet d'obtenir de meilleurs résultats en matière de transparence. Pour soutenir cette coopération, la Coalition pour la transparence dans les pêches met en place une communauté mondiale de membres de la société civile qui plaident en faveur d'une transparence et d'une responsabilité accrues dans la gouvernance des pêches.

La Coalition sert de plateforme aux organisations membres pour collaborer sur des stratégies communes et coordonner leurs efforts, ce qui leur permet de maximiser l'impact de leur travail de plaidoyer en faveur de la transparence des pêches.

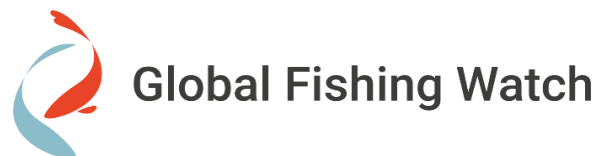
L'objectif ultime de la Coalition est de soutenir les ONG dans leurs efforts de plaidoyer auprès des gouvernements pour qu'ils adoptent des principes de politique de la pêche, tels que ceux présentés dans la Charte mondiale pour la transparence de la Coalition.

Qui sommes-nous ?

Les membres sont au cœur de l'initiative puisqu'ils dirigent les travaux de la coalition en identifiant les enjeux majeurs auxquels ils doivent faire face pour faire progresser la transparence dans leur région et en déterminant les domaines prioritaires pour les projets.

Les membres sont des organisations de la société civile du monde entier qui travaillent sur la réforme des politiques liées à la pêche industrielle et à la pêche artisanale. La liste complète des membres est disponible à l'adresse URL suivante : fisheriestransparency.net.

La Coalition est dirigée par un comité de pilotage d'ONG, dont :



Progression de la transparence via la Charte mondiale

Des exemples du monde entier illustrent des initiatives fortes en matière de transparence dans le secteur de la pêche dans divers pays et régions. Malgré ces succès, des lacunes subsistent dans la mise en œuvre des politiques de transparence au niveau mondial. Afin de coordonner les efforts de la société civile, la Coalition a élaboré la Charte mondiale pour la transparence dans le secteur de la pêche.

La Charte mondiale est un ensemble de 10 principes politiques de transparence qui sert de cadre aux membres de la coalition et facilite leur coopération sur les stratégies nationales et régionales, identifie et comble les lacunes et, en fin de compte, renforce la gouvernance de la pêche à l'échelle mondiale.

Afin de transformer la Charte mondiale en un ensemble de principes efficaces et équitables pour tous les acteurs de la gouvernance de la pêche, la Coalition a lancé une consultation publique sur la Charte entre septembre et novembre 2022. La Coalition a reçu des contributions d'un large éventail d'acteurs de la pêche, y compris l'industrie, les groupes de la société civile, les universitaires, les acteurs de la pêche à petite échelle et d'autres parties prenantes, les acteurs de la pêche artisanale et d'autres parties intéressées.

La Charte mondiale pour la transparence des pêches : Principes de politique

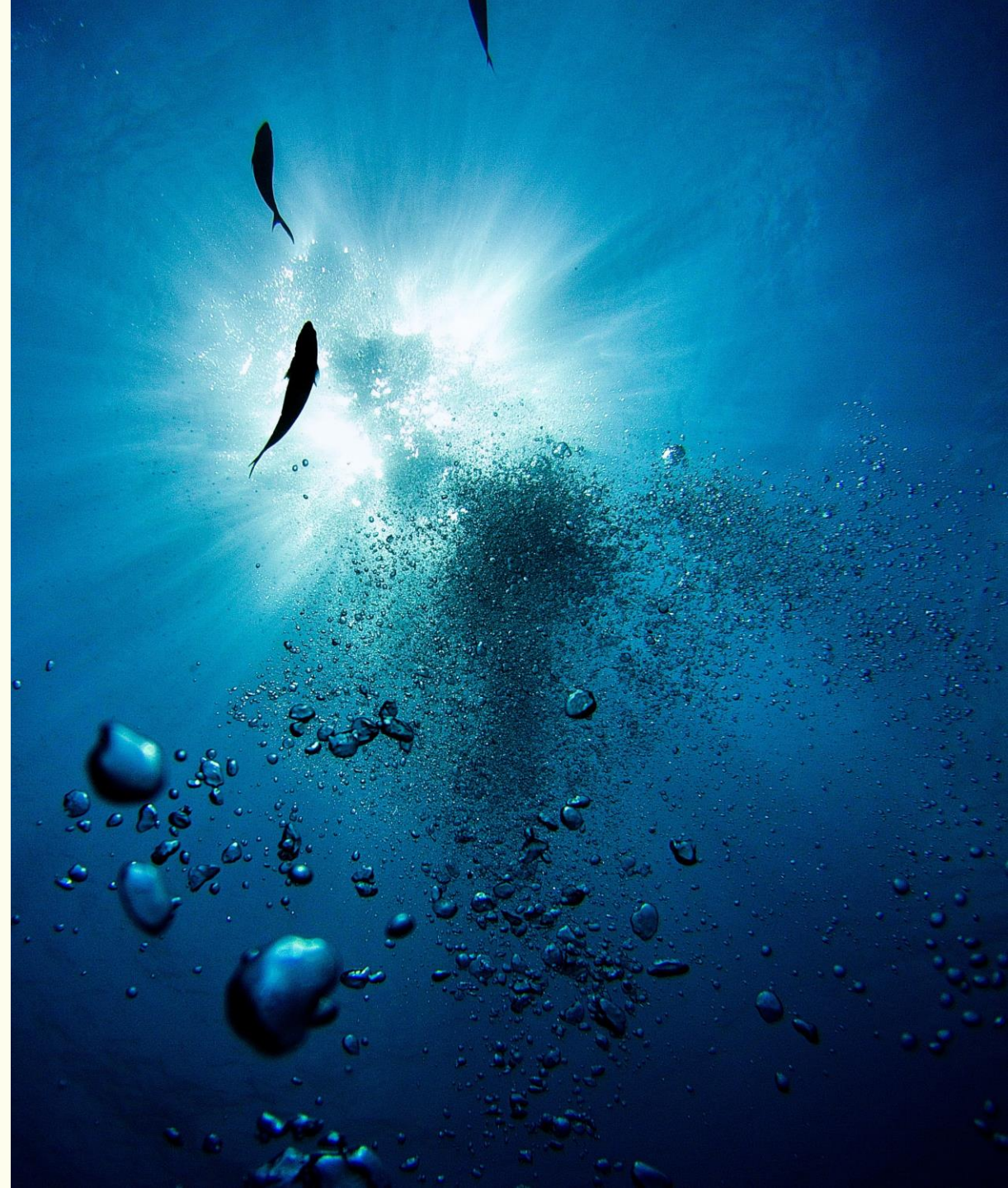
Les principes de la Charte mondiale sont conçus pour être adoptés par les États dans la législation et la pratique, garantissant ainsi que les informations sur les navires et les activités de pêche sont largement disponibles pour soutenir les mesures de gestion de la pêche qui luttent contre la mauvaise gestion de la pêche, la pêche illégale et les violations des droits de l'homme en mer.

Bien qu'ils soient destinés à l'ensemble du secteur de la pêche et facilement applicables à la pêche industrielle, la coalition reconnaît que certains principes doivent être adaptés avant de pouvoir être appliqués efficacement à l'ensemble de la pêche artisanale.

Principe 1

Exiger que tous les navires de pêche, les navires de transport frigorifique et les navires de ravitaillement (ci-après dénommés "navires de pêche") obtiennent des numéros d'identification uniques et les communiquent au registre mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), aux organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et à d'autres organismes compétents.

Tous les navires de pêche devraient avoir un numéro unique qui les accompagne tout au long de leur vie et qui est fourni à un registre mondial des navires de pêche. Ces numéros constituent une forme d'identification du navire qui permet aux autorités de connaître l'historique du navire et de suivre les mauvais comportements.

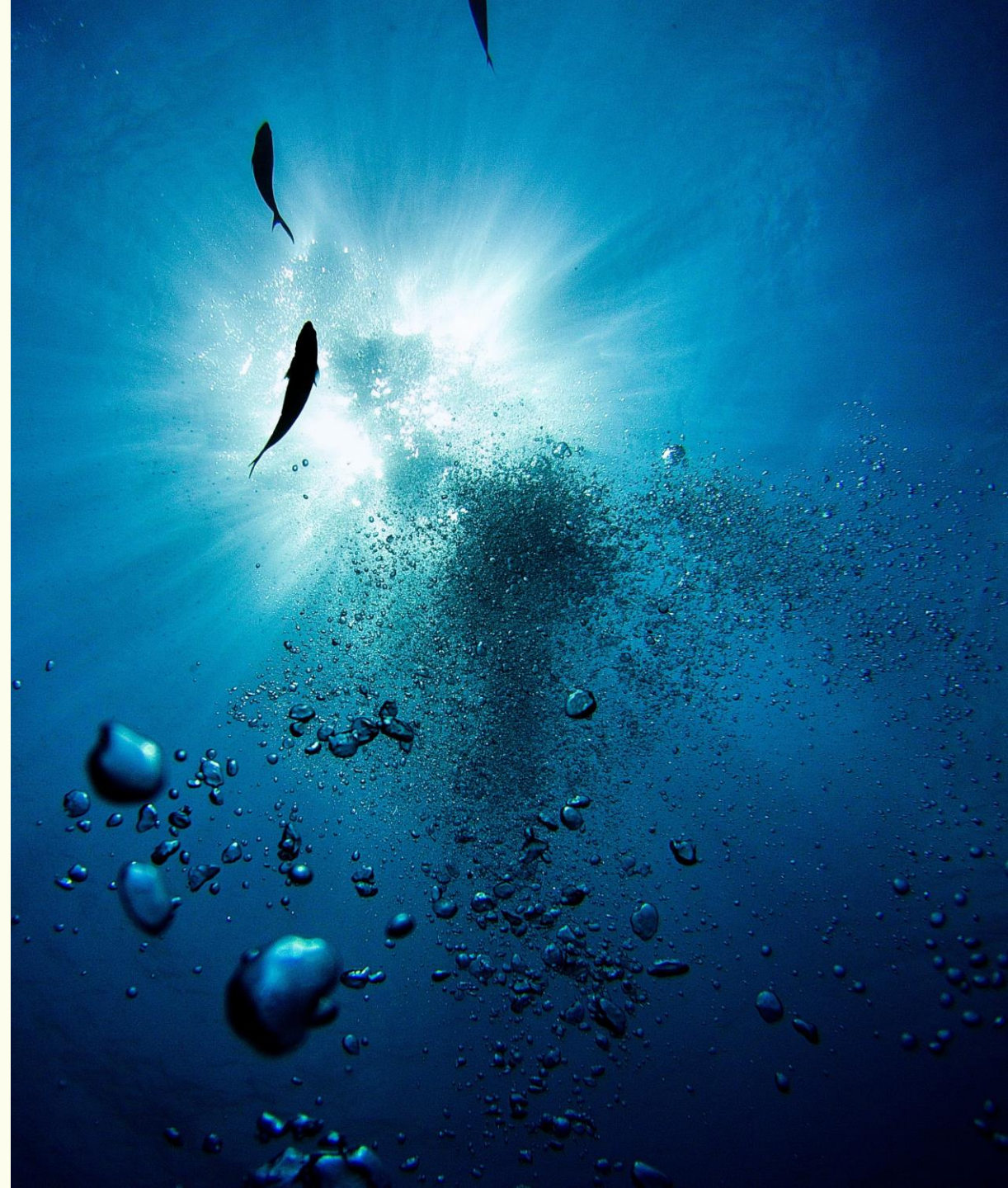


Principe 2

Publier des listes complètes et actualisées des licences des navires de pêche (y compris des informations clés sur les navires), des autorisations, des subventions, des accords d'accès officiels et des sanctions (pour les infractions en matière de pêche et de travail), et fournir également ces informations au Registre mondial de la FAO.

Ces informations sur les navires permettent aux autorités de savoir où chaque navire est autorisé à pêcher et s'il a commis des infractions antérieures pour lesquelles il a été sanctionné.

Combinées aux données de suivi des navires, les navires peuvent être contrôlés et sanctionnés pour avoir pêché dans des zones non autorisées et utilisé des engins de pêche illégaux.

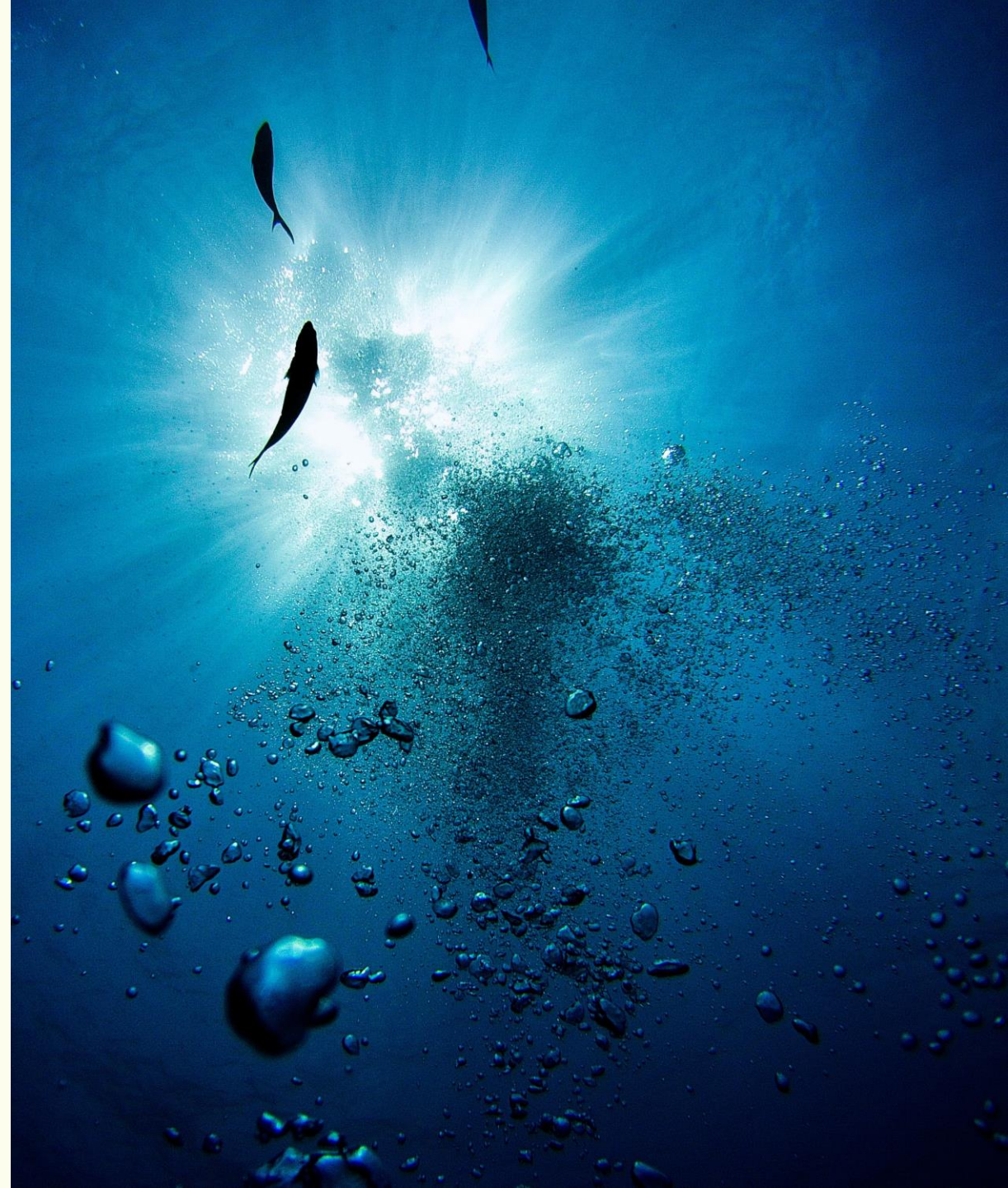


Principe 3

Rendre publique la propriété effective des navires.

Les propriétaires de navires sont souvent protégés contre les poursuites pour activités illicites en mer en cachant leur véritable identité aux autorités chargées de l'application de la loi et au public.

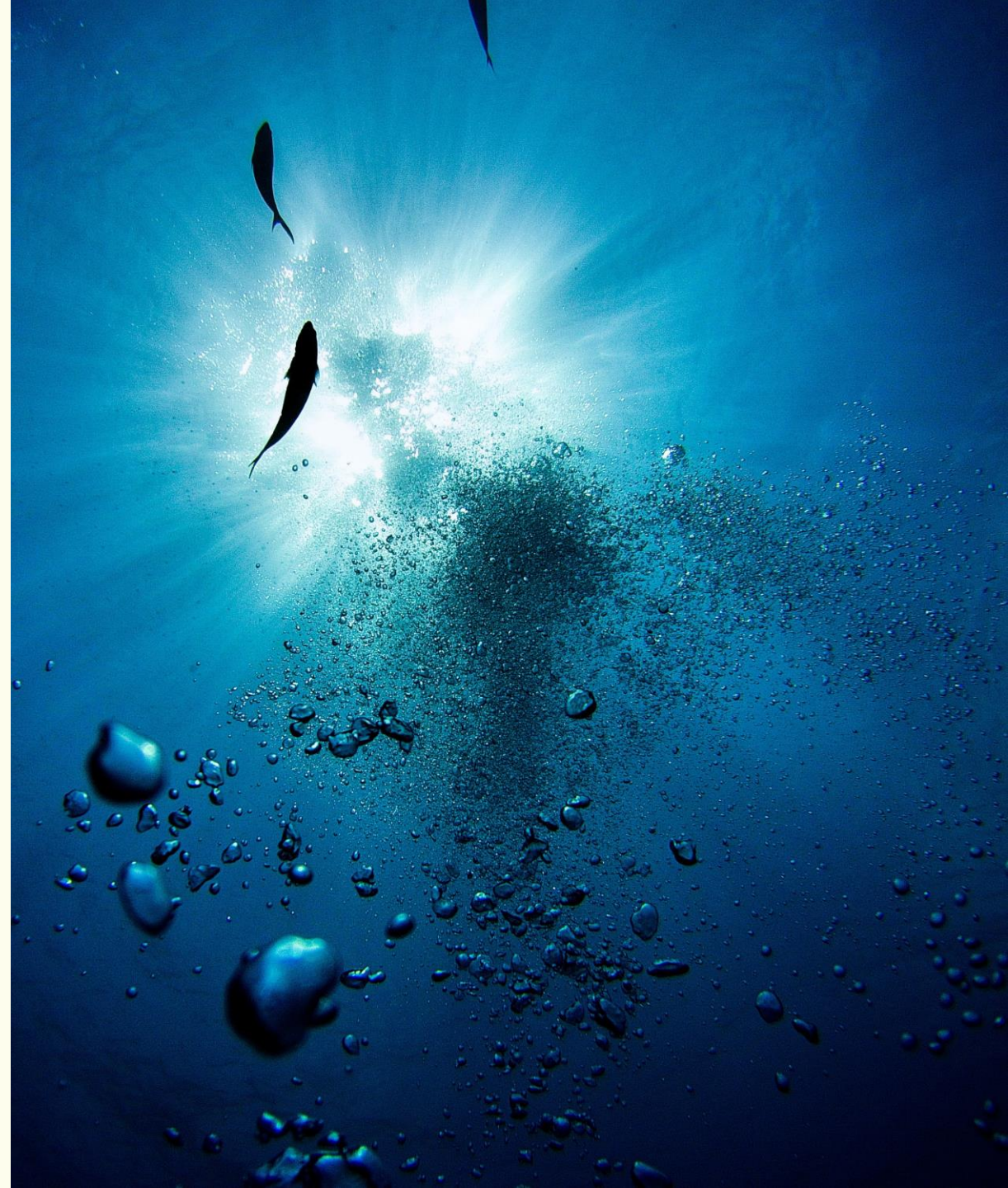
Pour mettre un terme à la pêche INN, il faudra comprendre, dénoncer et sanctionner les propriétaires bénéficiaires, c'est-à-dire les armateurs qui contrôlent les navires illicites et qui, en fin de compte, tirent profit de leur mauvais comportement en mer.



Principe 4

Mettre fin à l'utilisation de pavillons de complaisance par les navires de pêche en appliquant l'article 91 de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), qui exige un lien réel entre les navires et l'État de leur pavillon, et empêcher les navires de se livrer à la pêche illégale et aux crimes qui y sont associés, quel que soit leur pavillon, et punir le(s) navire(s) qui s'en rend(ent) coupable(s).

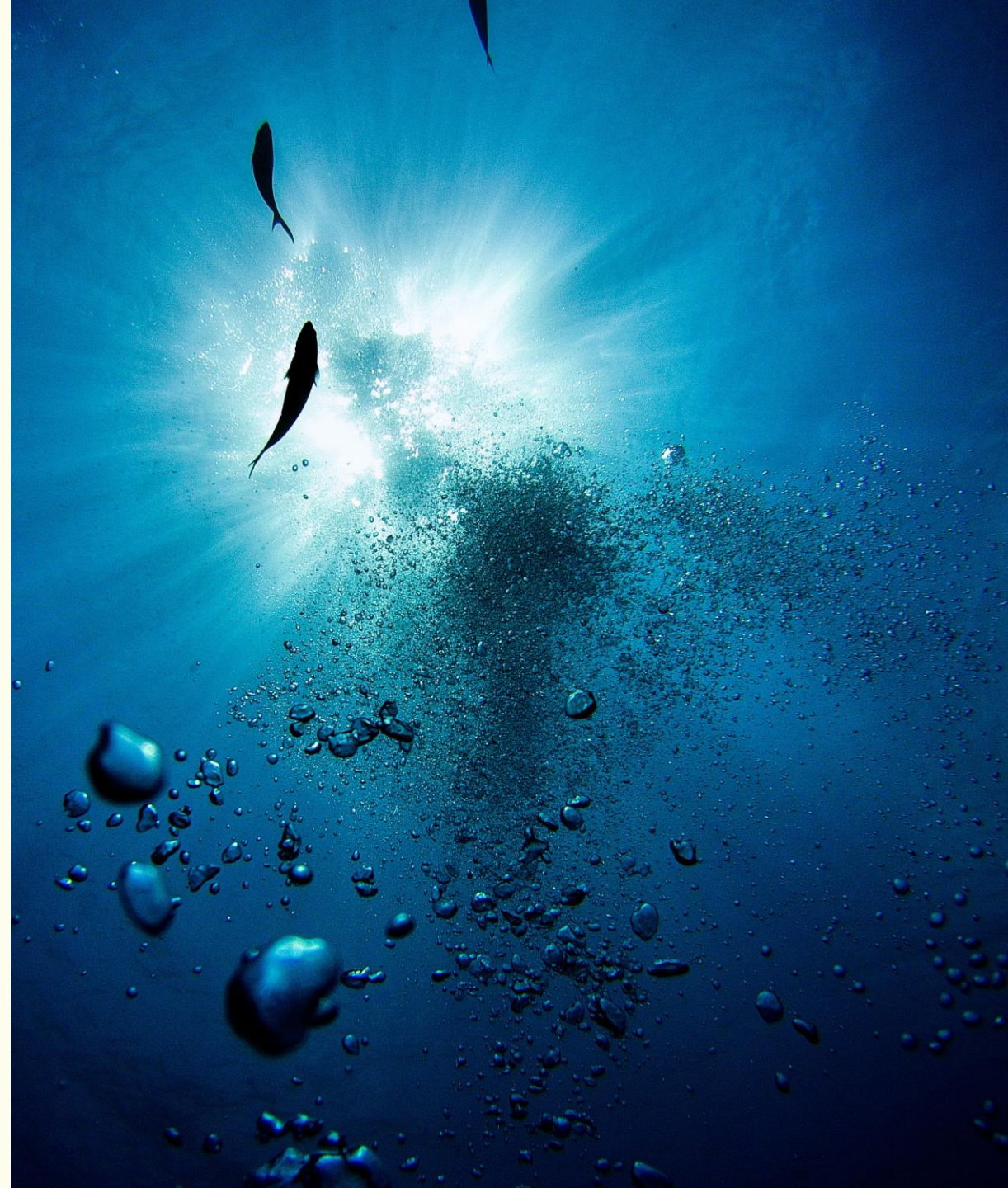
En général, les navires s'enregistrent dans un pays qui ne surveille que très peu les navires battant son pavillon ou qui limite l'application des réglementations internationales relatives aux navires de pêche. Ces pays sont connus sous le nom de "pavillons de complaisance" et permettent aux navires de poursuivre leurs pratiques de pêche illégales et d'éviter les sanctions.



Principe 5

Exiger que la position du navire soit rendue publique en partageant les données du système de surveillance des navires par satellite (VMS), ou via d'autres systèmes non publics ou en rendant obligatoire le système d'identification automatique (AIS).

Le fait de savoir où se trouvent les navires de pêche en mer permet aux autorités de repérer les navires associés à la pêche illégale et de surveiller les activités suspectes des navires.



Principe 6

Interdire le transfert de poissons entre bateaux en mer (à moins d'une autorisation préalable), d'un contrôle minutieux et d'un enregistrement public.

La pratique du transfert de poissons entre bateaux permet aux navires de pêche de rester en mer pendant de longues périodes (des mois, voire des années) sans avoir besoin de retourner à terre pour y déposer leurs prises fraîches et en évitant souvent les inspections. Cette pratique permet aux navires de garder leurs équipages en mer pendant de longues périodes, souvent contre leur gré, sans rémunération et sans soins appropriés.

Pour protéger les travailleurs et garantir la traçabilité des produits de la mer transférés d'un bateau à l'autre, chaque transfert doit être autorisé, contrôlé et enregistré.



Principe 7

Rendre obligatoire l'adoption de systèmes de contrôle solides garantissant la légalité et la traçabilité des produits de la mer, du bateau à nos assiettes, conformément aux mesures pertinentes de gestion des captures, dont les principaux éléments de données sont rendus publics.

Les pays doivent disposer d'un système solide de traçabilité des produits de la mer qui suive les produits à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement, du bateau à l'assiette.

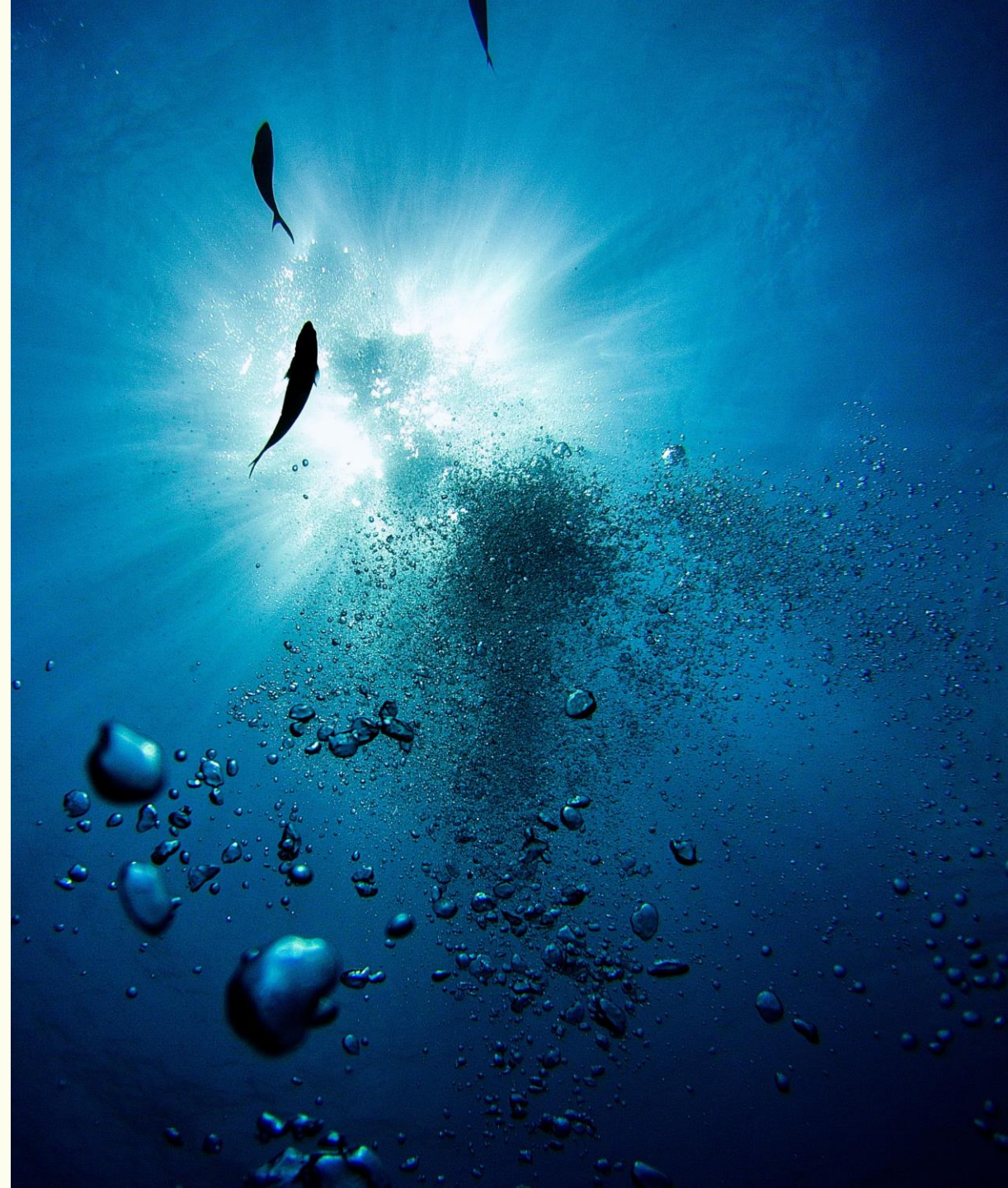
Les lacunes du système de traçabilité permettent aux produits de la mer pêchés illégalement de se glisser dans la chaîne d'approvisionnement de produits par ailleurs légaux, de sorte qu'il est impossible de savoir si le produit de la mer qui se trouve dans l'assiette du consommateur a été pêché légalement.



Principe 8

Ratifier et respecter les instruments internationaux qui fixent des normes claires pour les navires de pêche et le commerce des produits de la pêche, notamment l'accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port, les principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la convention C188 de l'OIT, ainsi que l'accord du Cap de l'Organisation maritime internationale (OMI).

Ces normes internationales visent à protéger les travailleurs du secteur de la pêche et à mettre un terme à la pêche illégale.

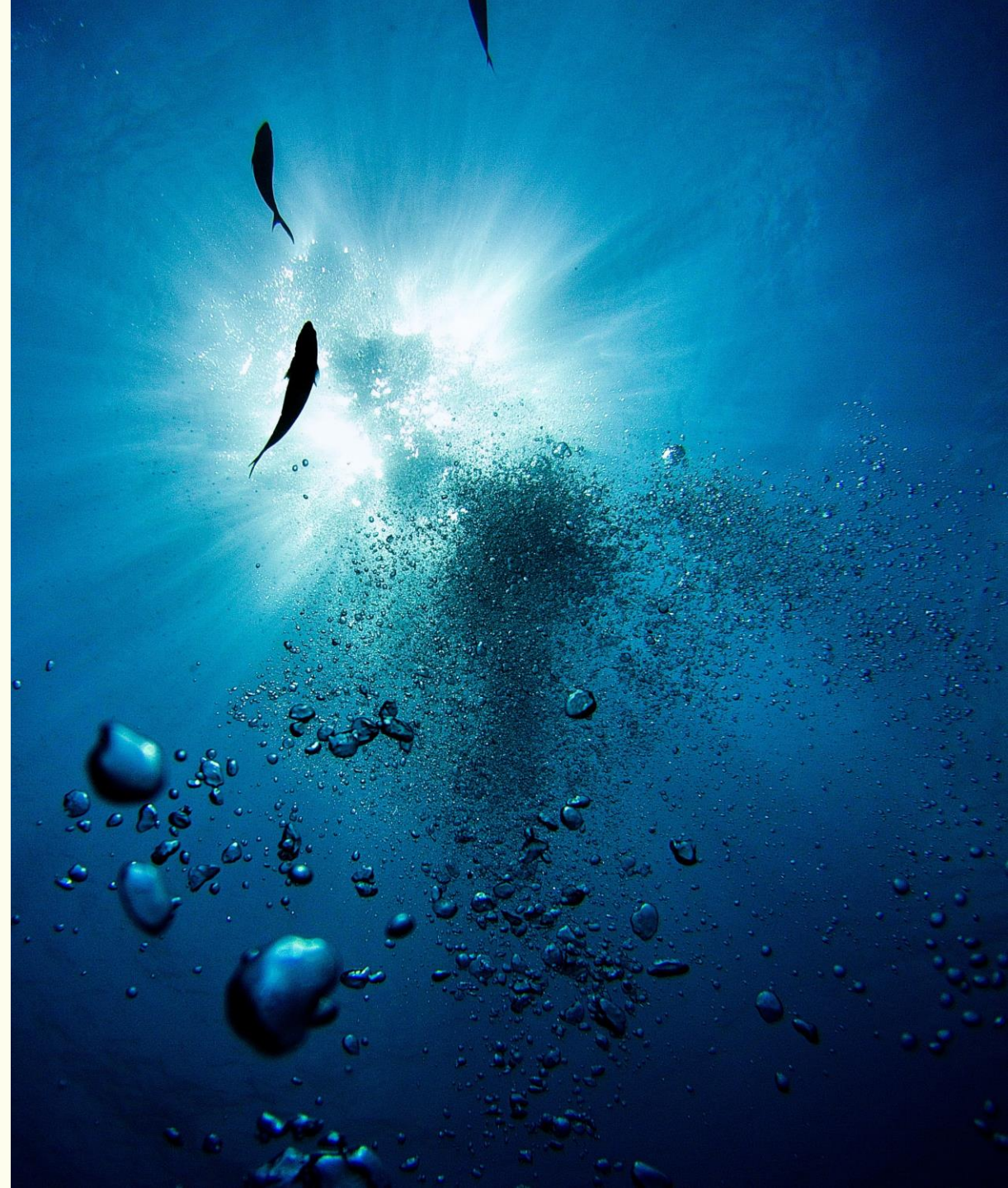


Principe 9

Publier toutes les données recueillies sur la pêche et les évaluations scientifiques afin de faciliter l'accès à l'information pour les petits pêcheurs, les travailleurs de la pêche, les communautés indigènes, les associations professionnelles et la société civile dans le cadre de l'élaboration des règles et réglementations de la pêche, des subventions et des budgets de la pêche, ainsi que des décisions relatives à l'accès aux ressources halieutiques.

Rendre ces processus, politiques et décisions facilement accessibles au public et aux organismes chargés de l'application de la législation.

L'accès à l'information et la possibilité de participer à la prise de décision en matière de pêche sont essentiels pour garantir une pêche équitable qui ne privilégie pas les navires de pêche industrielle au détriment des petits pêcheurs.



Principe 10

Collecter et vérifier des données fiables sur l'identification et les caractéristiques démographiques des équipages (y compris la nationalité, l'âge, la race et le sexe), les conditions contractuelles, les agences de recrutement, le lieu et les moyens de rejoindre les navires, et les conditions à bord des navires, et publier ces informations sous une forme agrégée.

Il est essentiel de savoir qui, comment et pourquoi les travailleurs de la pêche sont à bord des navires pour mettre fin aux violations des droits de l'homme et du travail sur les navires de pêche. Ces informations permettent aux autorités de contrôler et de s'assurer que les opérateurs de navires n'opèrent pas de manière illégale ou abusive.





Pour plus d'informations sur la Coalition concernant la transparence dans le secteur de la pêche : Veuillez visiter l'adresse URL suivante : fisheriestransparency.net

Contactez-nous au : info@fisheriestransparency.net